

12936/15

(OR. en)

PRESSE 58
PR CO 50

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3414^e session du Conseil

Transports, télécommunications et énergie

Transports

Luxembourg, le 8 octobre 2015

Président **François Bausch**
Ministre luxembourgeois du développement durable et
des infrastructures

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	3
Ouverture du marché ferroviaire et gouvernance	3
Livre blanc sur les transports	3
Fonds européen pour les investissements stratégiques et financement de l'UE dans le domaine des transports.....	4
DIVERS	5
– Essais relatifs aux émissions des voitures	5
– Promotion du vélo	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

néant

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

OUVERTURE DU MARCHÉ FERROVIAIRE ET GOUVERNANCE

Le Conseil a marqué son accord sur **une orientation générale** sur deux propositions visant à **libéraliser les services nationaux de transport ferroviaire de voyageurs** et à **renforcer la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire**. Les propositions font partie du volet "marché" du quatrième paquet ferroviaire.

Les nouvelles règles ont pour but d'améliorer la qualité des services ferroviaires en les rendant plus dynamiques et axés sur le client. Elles devraient également encourager l'investissement et l'innovation et assurer une concurrence équitable sur le marché ferroviaire.

Pour en savoir plus, voir [Ouverture du marché ferroviaire et gouvernance: le Conseil adopte sa position](#)

[Obligation de service public et gouvernance - texte intégral de l'orientation générale](#)

LIVRE BLANC SUR LES TRANSPORTS

Le Conseil a tenu un **débat d'orientation sur les priorités et les objectifs de la politique des transports de l'UE** dans le contexte du **Livre blanc de 2011 sur les transports**. Le livre blanc vise à mettre en place un système de transport compétitif tout en réduisant de manière significative la dépendance de l'Europe à l'égard du pétrole et en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. La Commission est en train de dresser le bilan de la mise en œuvre du livre blanc.

Dans l'ensemble, les États membres ont estimé que les objectifs globaux du livre blanc restaient valables. Quelques délégations ont toutefois fait valoir que certains objectifs à court ou moyen terme pourraient être réajustés afin de les rendre plus réalistes.

Des efforts supplémentaires devraient être consentis afin d'atteindre les objectifs de décarbonation. L'intermodalité devrait être encouragée, par exemple en réduisant les temps d'attente. Le potentiel de tous les modes de transport devrait être utilisé, y compris le vélo et les déplacements à pied.

De nombreux ministres ont souligné l'importance d'un espace européen unique des transports. Certains ont mis en évidence l'enjeu que constitue le fait de doter les régions périphériques de connexions viables.

Un grand nombre de ministres ont demandé une meilleure mise en œuvre de la législation en vigueur plutôt que l'adoption de textes supplémentaires. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de tenir compte des contextes nationaux.

Le débat a également mis en évidence le rôle majeur des transports dans l'économie. La nécessité d'investir dans les infrastructures a été confirmée comme étant une priorité absolue.

L'innovation, la numérisation et la conduite automatique ont été mentionnées comme les nouveaux éléments qui sont apparus depuis la publication du livre blanc en 2011.

De nombreux ministres ont mentionné les questions sociales. Il a été demandé que tous les secteurs des transports bénéficient de bonnes conditions de travail et que l'application des règles fasse l'objet d'une harmonisation accrue.

L'UE devrait également soutenir la mise en place de conditions équitables pour les opérateurs de l'UE face à la concurrence mondiale. Cela concerne en particulier le secteur de l'aviation et le secteur maritime.

Enfin, plusieurs délégations ont demandé que des mesures ambitieuses soient prises en matière de sécurité routière.

[Livre blanc - débat d'orientation](#)

FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES ET FINANCEMENT DE L'UE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Le vice-président de la Commission, M. Jyrki Katainen, et le vice-président de la Banque européenne d'investissement, M. Pim van Ballekom, ont informé les ministres des nouvelles possibilités liées au Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI).

La **Commission** a annoncé que l'EFSI avait déjà été mis en route et qu'il était disponible pour les entités du secteur public et du secteur privé. Il n'y a pas de quotas pour les secteurs ou les pays, mais les projets sont sélectionnés sur la seule base du mérite.

La Commission a mis en place un guichet unique intitulé "plateforme de conseil en investissement" pour aider à la fois les investisseurs publics et les investisseurs privés. Elle envisage également de lancer un portail Internet public en janvier.

Les investissements dans le secteur des transports sont extrêmement faibles à l'heure actuelle, bien que ce secteur ait besoin de bénéficier d'investissements importants. Par rapport aux autres secteurs, les projets liés aux transports ont tendance à prendre plus de temps pour arriver à maturité. Cela rend les investissements dans le domaine des transports particulièrement difficiles et complexes. L'aide aux projets revêt donc une importance particulière dans ce domaine.

Il importe de combiner les subventions, par exemple celles du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe ou des Fonds structurels, avec les instruments financiers.

La **BEI** a déclaré que le problème ne vient pas de la liquidité mais de l'absence de prise de risque de la part des investisseurs et des promoteurs de projets. Il est essentiel d'établir les liens entre investisseurs et projets et d'attirer de nouveaux investisseurs comme les fonds de pension et les compagnies d'assurance. La BEI a également rappelé que l'EFSI est un mécanisme de garantie et non un fonds.

La pertinence d'un projet par rapport à la compétitivité et à la création d'emploi et de croissance est au centre de l'évaluation de la BEI. Une bonne préparation du projet sera la clé de la réussite.

DIVERS

– *Essais relatifs aux émissions des voitures*

Le membre de la Commission, M^{me} Bieńkowska, a informé les ministres sur les travaux en cours en vue de mettre au point de **nouvelles procédures d'essais destinées à mesurer les émissions des voitures dans des conditions de conduite réelles (RDE)**.

Elle a souligné l'importance de la transparence dans l'ensemble du secteur de l'automobile afin que ce dernier regagne la confiance du public.

La Commission a invité les États membres à mener les investigations nécessaires à l'échelle nationale et a offert tout son soutien à cette fin.

La Commission a annoncé qu'elle avait l'intention d'adopter le paquet RDE avant la fin octobre. Les modifications pertinentes devront également être apportées ultérieurement au système de réception par type.

– *Promotion du vélo*

La présidence a informé les ministres des **résultats de la réunion informelle des ministres des transports** qui s'est tenue à Luxembourg le 7 octobre 2015. Cette réunion a été consacrée à la promotion du vélo. À l'issue de la réunion, les ministres et secrétaires d'État présents ont adopté une déclaration en faveur du vélo comme mode de transport respectueux du climat. Dans cette déclaration, la Commission est invitée à considérer le vélo comme mode de transport à part entière, à se doter d'une stratégie "vélo" au niveau européen et à créer un guichet unique "vélo" qui aiderait les États membres et les autorités régionales à échanger les meilleures pratiques en matière de vélo.

[Informations communiquées par la présidence sur les résultats du Conseil des ministres informel](#)

[Déclaration du Luxembourg en faveur du vélo comme mode de transport respectueux du climat](#)